



Collectif SI
Médico-Social
Auvergne-Rhône-Alpes

Le webinaire commencera
dans quelques instants

Midis du collectif

Le dispositif SONS

Midis du collectif

Le dispositif SONS

12 septembre 2023



Micros coupés pendant le temps des interventions



Temps de questions / réponses à la fin

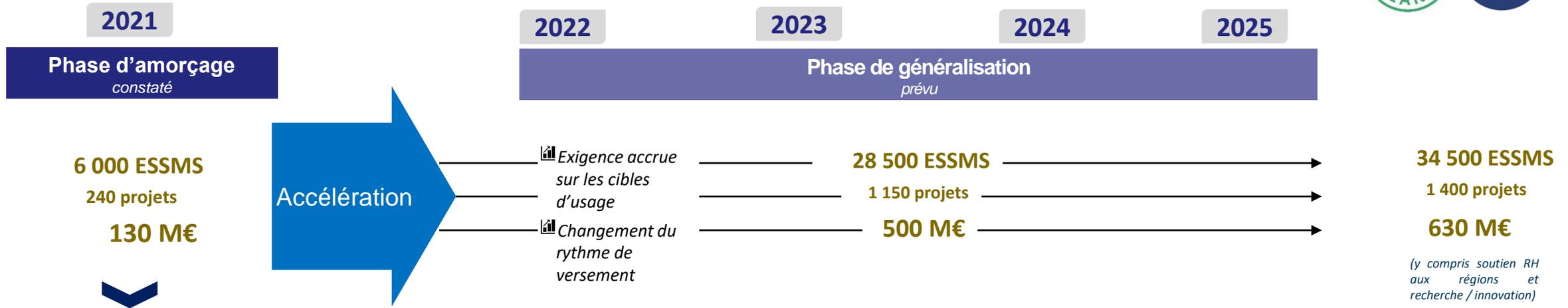


Questions à poser en levant la main



Session enregistrée

Les dispositifs de financement ESMS



Cette phase a permis de mettre en place les **fondamentaux** et de fixer les **axes structurants** du programme

1 Proche du terrain
ARS, GRADeS et Collectifs MS numérique sont en première ligne aux côtés des porteurs de projet

2 Financement à l'usage
Des cibles d'usage pour amener une utilisation effective des équipements financés

3 Mutualisation
Préparer la mise en place de moyens communs et leur pérennisation

4 Renforcement du système
Des ressources pour les GRADeS, ARS et collectifs MS numérique
Des aides ciblées pour les OG de petite taille

Le référencement SEGUR



• Quelles sont les principales évolutions intégrées dans le DUI « référencé Ségur » ?



Elles concernent principalement l'ajout de fonctionnalités sur l'échange, le partage d'informations ainsi que des exigences de sécurité.

Le référencement Ségur apporte une garantie sur le contenu minimum de votre DUI



Un socle de fonctionnalités cœur de métier incontournable pour les DUI du secteur



Un DUI, compatible avec Mon Espace Santé, qui permet l'échange et la partage d'informations en toute confiance avec les différents professionnels et établissements qui accompagnent les usagers



Un DUI qui permet d'accéder et de produire tous les documents utiles pour l'accompagnement de la personne âgée

Le DUI référencé Ségur dispose a minima de fonctionnalités clés sur les volets suivants :

- Admission
- Gestion administrative
- Accompagnement des usagers
- Soins
- Coordination des acteurs internes et externes
- Relation usager
- Gestion des habilitations, des documents et suivi de l'activité

Pour sécuriser l'identité numérique et faciliter l'authentification des professionnels de ma structure aux différents services numériques (DMP, MSSanté, DUI, ...).



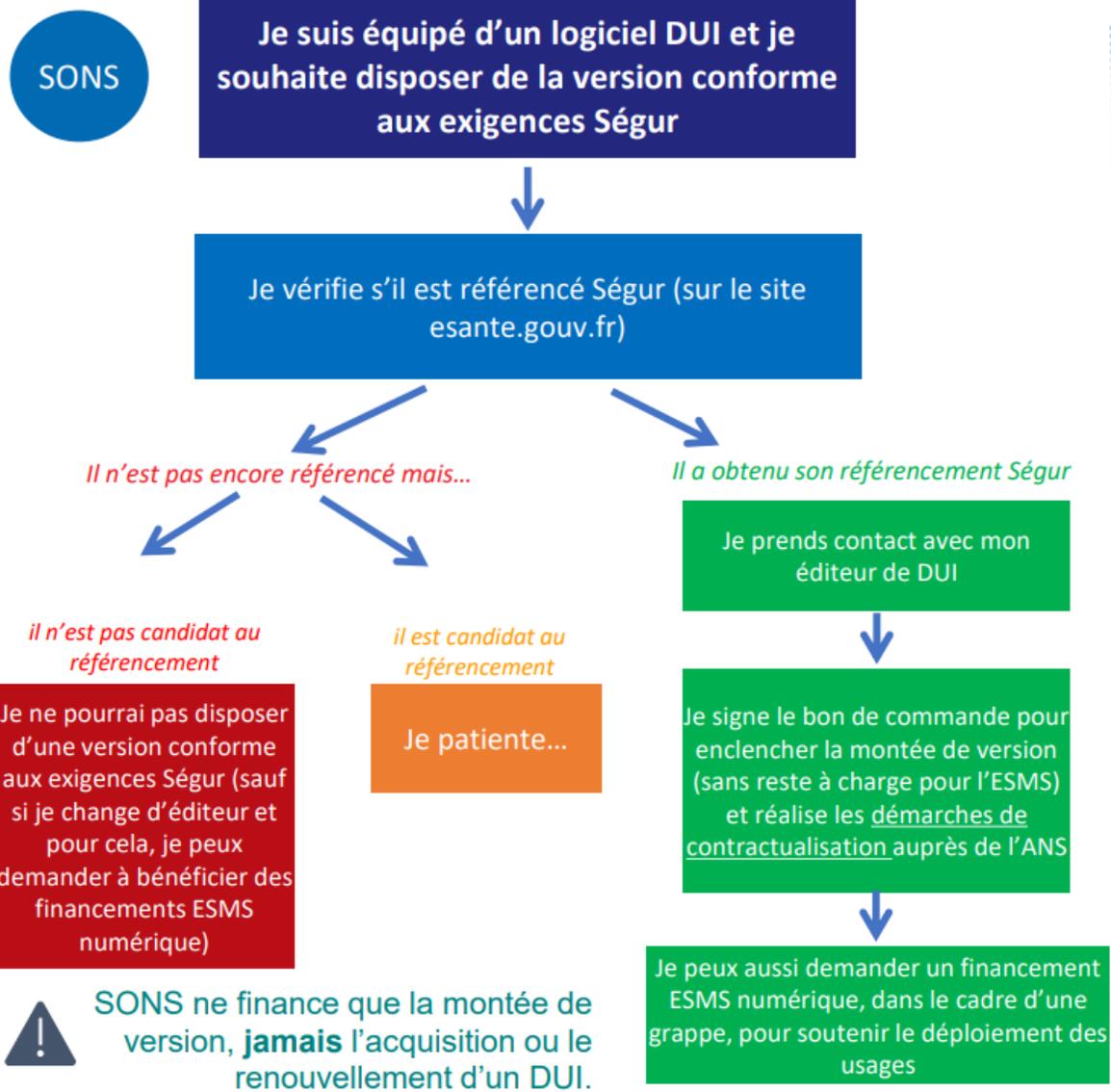
Pour sécuriser et faciliter les échanges avec les usagers et entre les professionnels de santé et du secteur social/médico-social amenés à intervenir dans la prise en charge d'un usager.



Pour sécuriser l'identification des usagers, à l'aide d'une seule et unique identité, partagée par tous les acteurs du secteur sanitaire, social et médico-social.

Pour permettre le partage sécurisé d'informations, avec la Personne Agée et entre les professionnels de santé et du secteur social/médico-social (DMP), au travers de l'alimentation et de la consultation des documents.

Comment procéder ?



Les délais correspondant à ce dispositif



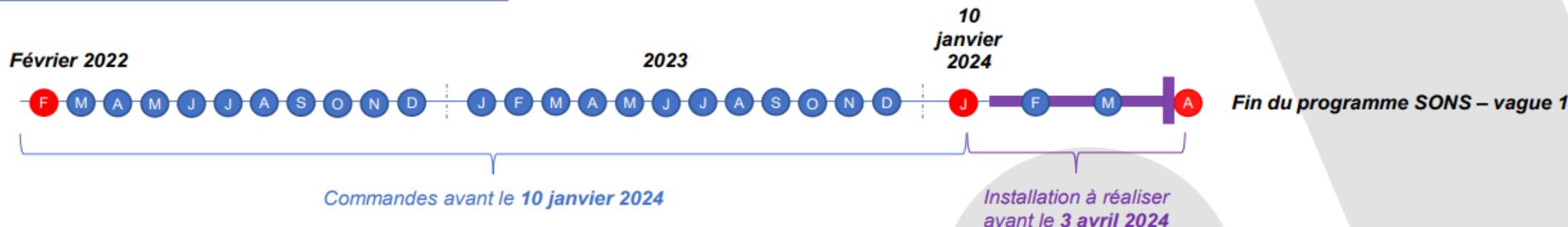
Jusqu'à quand puis-je bénéficier du programme SONS ?



Je peux bénéficier de cette prise en charge financière jusqu'au 10 janvier 2024. La durée est donc limitée dans le temps

La nouvelle version du DUI peut être commandée par l'ESMS à son éditeur avant le **10 janvier 2024** et l'éditeur doit installer la nouvelle version du logiciel avant le **03 avril 2024**

Calendrier du dispositif SONS



⇒ Attention, il s'agit donc d'une offre à durée limitée : n'attendez pas le dernier moment pour bénéficier d'une mise à jour de votre logiciel financée par l'Etat, rapprochez-vous au plus vite de votre éditeur pour passer commande

Que comprend le BC SONS ?



• Quelles sont les prestations prises en charge par l'Etat dans le programme SONS ?



Il y a 6 prestations qui sont prises en charge financièrement par le SONS.

Elles font l'objet d'un seul et même financement par ESMS avec un versement direct à l'éditeur.



Licence d'utilisation sur le périmètre couvert par le référencement



Frais d'installation, de **configuration**, de **qualification** et de **paramétrage**



Maintenance corrective du périmètre couvert par le référencement dans la limite de 6 ans



Accompagnement à l'obtention d'un certificat logiciel de type organisation, quand nécessaire



Suivi du projet et livraison de la documentation



Formation des professionnels

La **rémunération** attribuée à l'éditeur en contrepartie de la Prestation Ségur ne couvre pas :

- Le **financement de boîtes aux lettres MSSanté, nominatives, applicatives et / ou organisationnelles** ;
- Les **coûts associés à un changement complet de solution logicielle**, indépendamment des évolutions évoquées dans les DSR, ou au **rattrapage lié à une version vétuste du logiciel** ;
- Les **coûts d'infrastructure additionnels** (acquisition de serveurs, migration de système de gestion de base de données, etc.), éventuellement nécessaires à l'installation de la solution logicielle référencée
- L'**achat du lecteur de cartes**.



Les prestations sont détaillées dans le document « Appel à financement » [publié sur le site de l'ANS](#)

Le process



• Que dois-je faire pour bénéficier du programme SONS ?

Mon éditeur opère toutes les démarches auprès de l'ASP, obtient une avance de 30% et réalise la prestation

Une fois les paramétrages réalisés dans la ou les structures, je signe la Vérification d'Aptitude (VA) (cf. Lien ci-dessous, page 6)

Mon éditeur se charge d'obtenir le solde de 70% de la prestation Ségur

Des contrôles seront a posteriori menés par l'ASP par échantillon pour vérifier le bon déroulement du processus



L'ordre des étapes peut varier selon les éditeurs. Certains peuvent attendre que la phase d'adhésion aux services de l'ANS ait été effectuée pour me présenter le bon de commande et installer en suivant la version Ségur du logiciel.

En résumé :



Les prérequis nécessaires à la bonne exécution du SONS



- Vérification de la base FINESS
- Contrat d'adhésion ANS et déclaration du responsable légal
- Désignation du mandataire et administrateur technique
- Commande des Moyens d'Identification Electronique (certificats et cartes)
- Enregistrement des professionnels au RPPS+
- Choix de l'opérateur de messagerie sécurisée

Retrouver nos webinaires hebdomadaires pour échanger sur ces thématiques :

<https://www.sante-ara.fr/webinaires-prerequis-ans-rpps/>



Pages ressources :

Site de l'ANS : <https://esante.gouv.fr/webinaires/tout-comprendre-sur-le-dispositif-de-financement-sons-pour-le-secteur-medico-social>

Guide SONS : https://esante.gouv.fr/sites/default/files/media_entity/documents/GUIDE-SONS.pdf



Adresse de contact :

esms.numerique@sante-ara.fr